



## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 1480100: couperie de poils**

Situation au 12/07/2019 (Dernière adaptation 22/05/2014)

A partir du 02/05/2014, les travailleurs et les employeurs qui appartenaient jusqu'alors à la SCP 1480100 sont repris dans la CP 1480000 (AR du 02/04/2014). La SCP 1480100 est abrogée à partir de cette date. Les données relatives à la SCP 1480100 avant le 02/05/2014 peut cependant toujours être consultées via l'historique de cette SCP.